

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

ADAPTATION DU PROJET DE TRANSFERT DU DEPÔT FERROVIAIRE DE BASTIA A CASAMAZZA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter l'évolution technique et financière du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza.

1. Rappel du descriptif de l'opération

Par délibération n° 18/279 AC du 28 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a approuvé le principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare et du dépôt ferroviaire de Bastia. Pour cette requalification, il était donc nécessaire d'abandonner et de clôturer l'ancienne opération et de procéder, préalablement au réaménagement du site, au transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza.

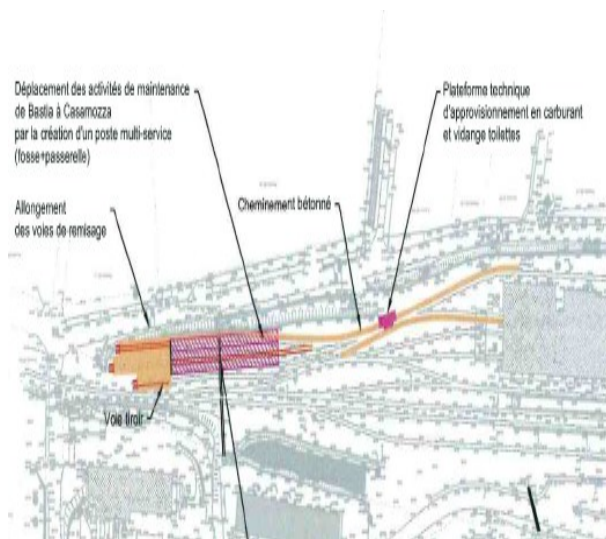
Ainsi, il a été créé une nouvelle opération « Transfert du dépôt » qui se décompose de la manière suivante

- **Phase 1** : relocalisation des installations de maintenance et de remisage à Casamozza. Ce projet intègre la réalisation d'une nouvelle fosse à Casamozza, l'allongement des voies de remisage du dépôt et l'adaptation du plan de voies.
- **Phase 2** : démolition des anciens hangars et des voies de remisage afin de libérer le site puis de permettre la cession de cette emprise à la ville de Bastia.

Cette opération était estimée à 1,4 M € et son financement réalisé à hauteur de 70% sur le PEI 4 par réaffectation sur la mesure « Chemin de fer » de la dépense co-finançable restante après abandon.

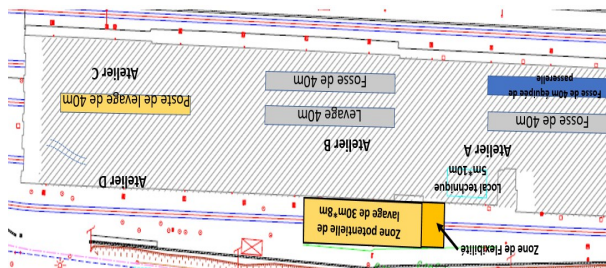
1. Modification de programme pour la relocalisation de l'atelier de maintenance de Bastia à Casamozza

Les études complémentaires menées par les CFC et la CdC ont permis d'approfondir les différentes possibilités techniques relatives au transfert de l'atelier de maintenance de Bastia à Casamozza et d'aboutir à une vision partagée de l'investissement à privilégier.



Il s'agirait de créer un nouvel atelier sur l'emplacement des voies de remisage situées au nord de l'atelier existant. Cet emplacement permettra d'avoir la flexibilité nécessaire au niveau de l'exploitation. Dans le même temps la voie terminus de navette actuelle de Casamozza sera relocalisée coté parking (transfert de la navette de la voie V3 sur la voie V4).

Cet atelier complémentaire permettra d'assurer les opérations actuellement réalisées sur le site de Bastia (maintenance de niveau 1-2).



L'atelier actuel continuerait à assurer ses fonctions (maintenance de niveau 3 ou 4).

Ainsi, les modifications induites par cette évolution apportée au programme initial permettent une avancée sociale pour l'ensemble des personnels transféré et une amélioration technique très sensible d'homogénéisation des procédures et de mise à niveau des installations existantes (station carburant, quais pour les voyageurs...).

Enfin, cette nouvelle installation s'insère dans une vision stratégique car l'ensemble des deux bâtiments sera alors suffisamment dimensionné pour accueillir ultérieurement le nouveau matériel roulant de type tram/train.

A cet horizon, aucune augmentation supplémentaire de surface des ateliers ne se trouverait ainsi nécessaire.

Seuls les outillages et ouvrages intérieurs devront être complétés telles que la passerelle de visite des rames ou encore les amenées supplémentaires de fluides...

1. Financement du transfert du dépôt de Bastia à Casamozza

La délibération du 28 juillet 2018 précisait la répartition des 1,4 M€ à prévoir sur le scénario simplifié :

- 1 M€ consacré sur le site de Casamozza à la réalisation d'une nouvelle fosse le long du bâtiment existant et l'allongement des voies de remisage actuelles,
- 0,4 M€ au titre de la démolition des anciens hangars de Bastia et de la dépose des voies devenues inutiles.

Les études plus détaillées ont permis d'approfondir la faisabilité technique et le coût

du projet.

Les reprises du faisceau de voie resteront cohérentes avec le projet de la CCVU en cours qui inclut la manœuvre et le contrôle à distance de certains aiguillages.

Le montant prévisionnel de l'intervention sur le site de Casamozza (phase 1 du projet) et sur le site de Bastia a été réévalué à la hausse à hauteur de 4,20 M€.

Le projet comprend désormais :

- Un nouveau bâtiment de 500 m² environ :
 - accueillant une voie sur fosse (voie R3). La largeur du bâtiment est prévue pour permettre la mise en place ultérieure de 2 passerelles de visite (1 de part et d'autre de fosse) pour accéder à la partie haute des nouvelles rames ;
 - Un auvent accroché à ce bâtiment permettra d'accueillir une autre voie sous abri (voie R4).
- Transformation de la voie V4, actuellement voie de service, en voie navette avec création d'un quai en prolongement de celui du bâtiment voyageurs,
- Remise aux normes des 2 quais existants (latéral bâtiment voyageurs et central),
- Spécialisation de la voie V3 pour les mouvements de trains intérieurs au site,
- Modifications du plan de voie Nord pour permettre l'implantation du nouveau bâtiment atelier,
- Reconfiguration de l'ouvrage hydraulique existant sous le nouveau bâtiment atelier,
- Création d'un mur de soutènement côté Nord-Est du site pour gagner en emprise (voies R3 et R4),
- Déplacement de la station carburant actuelle et de vidanges des rames afin d'optimiser les manœuvres pour le remisage et les entretiens.

Sur le site de Bastia, le projet comprend toujours :

- La démolition des 2 hangars accolés,
- La prise en compte des particularités du désamiantage des bâtiments et du terrassement en zone amiante géologique éventuelle et de la dépollution également,

Le tableau ci-dessous donne le détail par poste.

| SITE DE CASAMOZZA | MONTANT HT Scénario retenu Nouvel atelier complémentaire sur le faisceau nord de Casamozza |
|-------------------------------|---|
| Dépose-repose de voies | 290 000 € |
| Nouveau quai voie V4 | 230 000 € |
| Quais BV et central V1 et V2 | 460 000 € |
| Modification OH sous bâtiment | 330 000 € |

| | |
|---|--------------------|
| Mur de soutènement | 110 000 € |
| Bâtiment neuf sur voie R3 | 1 180 000 € |
| Auvent sur voie R4 | 150 000 € |
| Fosse | 80 000 € |
| Station carburant | 150 000 € |
| Station de Vidange | 70 000 € |
| Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, CSPS divers | 700 000 € |
| Total sur le site de Casamozza | 3 750 000 € |

| SITE DE BASTIA | MONTANT HT |
|------------------------------------|-------------------|
| Démolition des 2 hangars accolés | 350 000 € |
| Dépose des voies de garage | 50 000 € |
| AMO démolition amiante dépollution | 50 000 € |
| Total sur le site de Bastia | 450 000 € |

Conclusion :

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la modification du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza telle que décrite dans le présent rapport pour un coût prévisionnel évalué à 4 200 000 € HT.
- d'approuver le financement prévisionnel de cette opération dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement au titre de la mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :
 - Etat : 70 %, soit 2 940 000 € HT.
 - Collectivité de Corse : 30 %, soit 1 260 000 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.